



FICHE FORMATION

ÊTRE ELU AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) fait partie des outils de la loi 2002-2.

C'est un lieu d'expression des droits des personnes accompagnées. Les élus participent au fonctionnement de la structure. Ils sont porteurs de la parole de leurs pairs.

Cette formation adressée aux élus ou futurs candidats a pour principaux objectifs de:

- **Renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées**
- **Comprendre le rôle du CVS, son fonctionnement et ses missions**
- **Pouvoir recueillir la parole de ses pairs, animer et participer au CVS**
- **Savoir restituer le contenu de la réunion et suivre les avis**



PUBLIC

Elus ou futurs candidats au CVS (représentants des personnes accueillies ou accompagnées en priorité).



PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour suivre cette sensibilisation.



MODALITES PEDAGOGIQUES

La formation prendra en compte les outils existants au sein de la structure. Les formateurs adapteront les outils à la compréhension des personnes. La formation se basera surtout sur l'expérience et les questions des participants. Elle visera à mettre les participants à l'aise et à favoriser la dynamique de groupe : bouger, s'exprimer.

Les outils suivants seront utilisés :

- ✓ Des exercices pour travailler la confiance en soi au sein du groupe
- ✓ Une charte synthétique d'animation et de participation à la formation
- ✓ Des discussions avec les autres personnes du groupe
- ✓ Des mises en situation pour faciliter la prise de parole, mieux parler de ses besoins
- ✓ Des partages d'expériences et exercices pratiques (préparer un ordre du jour, un compte-rendu, etc.)
- ✓ Des apports théoriques en facile à lire et à comprendre, avec des supports pictogrammes et vignettes vidéo en français et en créole réunionnais, jeux et échanges.

- ✓ Un accompagnement des participants à l'appréhension, à l'aide du photolangage, des conditions favorables au bon fonctionnement d'un CVS.
- ✓ Une intervention d'un pair-aidant



PROGRAMME

1^{ère} demi-journée - Être élu au CVS

- Les règles et le fonctionnement du CVS : comment peut-on être candidat ? De quels sujets peut-on parler ? Qui participe ?
- Comprendre et mettre en œuvre le rôle d'élu : oser prendre la parole, porter la parole de ses pairs.

2^{ème} demi-journée – Organiser un CVS

- Savoir préparer un CVS (recueil des questions, ordre du jour)
- Savoir animer un CVS (la prise de notes et de parole)
- Savoir restituer un CVS (compte-rendu, communication).



MODALITES D'EVALUATION

Evaluation des acquis :

Un questionnaire **simple et adapté** sera **mis en place** en début de formation pour vérifier le niveau de connaissances des participants. Il sera de nouveau proposé en fin de formation pour vérifier le niveau d'acquisition avec le pourcentage de bonnes réponses.

- **Evaluation de la satisfaction :**

Un questionnaire de satisfaction simplifié sera proposé en fin de formation et en présence du formateur pour recueillir les avis des participants.

Une attestation de présence sera délivrée par le CREAI OI.



ACCESSIBILITE DE LA FORMATION

Nous contacter si besoin d'adaptations spécifiques (pédagogie, matériel, moyens techniques et/ou humains, ...)



INDICATEURS DE RESULTATS*

- Personnes formées : 32
- Taux de satisfaction : 100%

*données 2023



DUREE

2 demi-journées de 3 heures
chacune



DATES ET HORAIRES

A fixer avec le commanditaire



LIEU

A fixer avec le commanditaire



EFFECTIF

15 personnes maximum



COÛT

1200€ / jour - Net de TVA

Les conditions et modalités d'accès
seront établies dans la convention
conjointement avec le commanditaire

COORDINATION PEDAGOGIQUE ET INTERVENTION

Amélie MAYOT

Directrice CREAI-OI

Ou

Joël AMANO

Conseiller technique CREAI-OI



SECRETARIAT

02 62 92 99 44

secretariat@creai-oi.fr

contact@creai-oi.fr